

Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2026

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n° 14 du 3 avril 2026, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Roch-Philippe Charles, Syndic.

Membres du Conseil communal : Déborah Büchli, Hubert Bugnon, Erika Fontannaz, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marcelo Murça.

Scrutateur : Jean-Marie Pittet

Présents/tes : 20 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'abri PC à Mézières.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 1

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2026 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026–2031
3. Constitution des commissions communales obligatoires pour la législature 2026–2031
 - 3.1. Election des membres de la commission financière
 - 3.2. Election des membres de la commission des naturalisations
 - 3.3. Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie
4. Divers

À 19h30, M. Roch-Philippe Charles, Syndic, ouvre l'assemblée

M. le Syndic nomme 1 scrutateur : Jean-Marie Pittet

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaire, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté
oui : 20 non : 0 abstention : 0

Remerciements à la secrétaire pour la rédaction du PV.

2. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031

M. le Syndic rappelle le mode de convocation actuellement en vigueur :

- insertion dans la Feuille officielle ;
- envoi d'une convocation « tout-ménage » ;
- affichage au pilier public ;
- publication sur le site internet de la commune.

Il est proposé de reconduire ces modalités de convocation pour la prochaine législature.

Au vote à main levée, le mode de convocation est accepté
oui : 20 non : 0 abstention : 0

3. Constitution des commissions communales obligatoires pour la législature 2026-2031

M. le Syndic commence par remercier les membres démissionnaires de chaque commission :

Commission financière : Mme Andrée L'Homme, MM Emmanuel Baechler, Denis Davet et Raphaël Läderach.

Commission aménagement et énergie : Mme Aline Savio, MM Alexandre Gremaud, Olivier Jaquet et René Terreaux.

Commission des naturalisations : Mme Rosmarie Beuret et M. Gérald Menoud.

Pour l'élection, les membres présents se présentent.

3.1. Election des membres de la commission financière

Il y a 5 candidats :

M. Pascal Ruschetta - Mézières (sortant) est excusé ce soir.

M. Fatlum Ademi - Mézières : 40 ans, 3 enfants, habitant aux Praz Communaux depuis environ 7 ans. M. Ademi est comptable dans une fiduciaire à Lausanne.

M. Julien Gloor - Mézières est excusé mais a passé un message : actif dans les sapeurs-pompiers depuis 2004, père de 2 enfants et veut s'investir davantage dans la vie communale.

M. Laurent Grangier - Mézières : habitant la commune depuis 2014, 2 enfants de 11 et 9 ans, ingénieur en informatique à la tête d'une société de développement, s'occupant plutôt de la partie administrative et financière. Au comité du Tennis Club de Romont durant une dizaine d'année, président jusqu'à ce printemps.

M. Michel Mettraux - Mézières : dans la commune depuis l'automne passé. Glânois, des enfants adultes. Premier métier dans l'agriculture, depuis 25 ans dans le bâtiment. Expérience dans des commissions financières d'autres structures.

Au vote à main levée, MM Ademi, Gloor, Grangier, Mettraux et Ruschetta sont élus à l'unanimité à la commission financière.
oui : 20 non : 0 abstention : 0

3.2. Election des membres de la commission des naturalisations

Il y a 4 candidats :

Mme Delphine Baudois - Mézières - sortante : absente

Mme Isaline Keller - Berlens - sortante : menuisière de formation, actuellement dans des ateliers bois dans des ateliers protégés.

Mme Jana Quiñonez - Mézières - sortante : absente

M. Tristan Fontannaz - Berlens : habitant la commune depuis 2 ans avec son épouse qui siège au Conseil communal, sans enfants. Cuisinier de profession, actuellement en formation comme maître socio-professionnel avec des personnes en situation d'handicap mental.

Il manque une personne. M. le Syndic demande si une personne dans l'assemblée serait intéressée.

M. Michel Mettraux demande s'il est possible de cumuler les commissions, même s'il est bien entendu préférable que ce soit des personnes différentes.

M. le Syndic indique que rien dans la loi ne l'interdit.

Mme Marie-Claude Maradan se propose : habitante à Mézières depuis 2013, 3 enfants de 15, 12 et 10 ans. Gestionnaire en logistique de profession, s'occupant du matériel scolaire sur le canton de Vaud.

Au vote à main levée, Mmes Baudois, Keller, Maradan et Quiñonez et M. Fontannaz sont élus à l'unanimité à la commission des naturalisations.

oui : 20 non : 0 abstention : 0

3.3. Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie

Une commission obligatoire qui a eu été souvent utilisée à une époque, une peu moins aujourd'hui. Mais elle peut avoir besoin de statuer sur certains points et aider le Conseil communal.

Il y a 4 candidats :

M. Jean-Marie Pittet - Mézières (sortant) : né dans la commune, peintre en bâtiment, 4 enfants adultes.

M. Rémy Chassot - Berlens : a grandi à Berlens, puis a vécu en Valais, célibataire sans enfant, ingénieur en télécommunication et travaille dans l'infrastructure autoroutière.

M. Christian Maradan - Mézières : 50 ans, habitant la commune depuis 2013, enseignant à l'école professionnelle à Fribourg secteur technique du bâtiment et infrastructure publique - entretien - voirie. L'aménagement est un domaine pratiqué professionnellement depuis plusieurs années.

M. Jérémy Quartenoud - Berlens : absent

Il faut un 5^{ème} membre.

M. Michel Mettraux se met à disposition si personne n'est intéressé.

M. Jean-Marc Oberson se propose : habitant la commune depuis sa naissance et a fait partie du Conseil communal.

**Au vote à main levée, MM Chassot, Maradan, Oberson, Pittet et Quartenoud sont élus à l'unanimité
à la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie**
oui : 20 non : 0 abstention : 0

4. Divers

La parole est à l'assemblée.

M. Maradan informe qu'il y a des soucis avec les transports scolaires. C'est la 3^{ème} fois que le bus de ligne va chercher les enfants à l'école en ville et oublie ceux de l'école en Bouley. Ce sont des enfants en bas âge sans moyen de communication qui sont laissés seuls à Romont. Des parents sont partis chercher leurs enfants, le bus est revenu les chercher, mais certains n'étaient plus là. Ça a posé pas mal de questions.

M. le Syndic indique que la commune n'était pas au courant et n'a bien sûr pas reçu cette information. Il a été observé que, comme c'est un bus de renfort, il arrive que cette ligne n'entre pas dans les priorités des TPF. Mais c'est un problème sérieux et le conseil va regarder comment réagir. Il serait utile de connaître également les deux autres dates auxquelles il y a déjà eu des problèmes. Et cela va être remonté aux TPF. Le droit à l'erreur existe une fois, mais trois fois, ça devient sérieux.

M. Silvio Keller ajoute que cela est arrivé également plusieurs avec le bus de Berlens qu'il ne s'arrête pas à un arrêt à Romont. Il en a déjà informé les TPF.

M. le Syndic ajoute qu'il faut vraiment que ces problèmes soient remontés à la commune car les TPF ne se vante pas de ces erreurs.

M. Michel Mettraux revient sur la vétusté du bâtiment qui se trouve à côté de la fontaine à Mézières. Les bordures de toiture se balancent à chaque orage, c'est dangereux pour les enfants qui jouent autour.

M. le Syndic informe que le Conseil l'a remarqué et réfléchi à éventuellement démolir ce bâtiment. Mais il faut évaluer la situation pour éventuellement sécuriser la zone et signifier qu'il y a un danger.

M. le Syndic clôt l'assemblée et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.
L'assemblée est levée à 19h55.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Roch-Philippe Charles

La Secrétaire

Corinne Pichonnat